

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société Hightech Payment Systems S.A au capital de 70.359.900 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu :

**Le 28 juin 2019 à 10 h, au siège social de la société sis a
Casaneashore - Shore1, 1100 Bd Al Qods Casablanca**

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018 ;
- Approbation desdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2018 ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée ;
- Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;
- Fixation du montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2019 ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Ernst & Young
- Ratification de la nomination provisoire par le Conseil d'Administration d'un nouvel Administrateur ;
- Pouvoirs à conférer.

Hightech Payment Systems

Société Anonyme au capital de 70.359.900 dirhams

Siège social : Casaneashore - Shore 1 - 1100 Bd Al Qods – 20270 Casablanca – Maroc RC : 77409

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 67.314.166 dirhams. Elle approuve toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat social ci-dessous soit un bénéfice net comptable de 67.314.166 dirhams comme suit :

Affectation des résultats	Situation au 31 décembre 2018	Affectation résultat net 2018	Situation après affectation
Capital social ou personnel	70 359 900		70 359 900
Prime d'émission, de fusion, d'apport	31 623 410		31 623 410
Réserve légale	7 035 990		7 035 990
Autres réserves	-		-
Report à nouveau	119 137 782	32 134 216	151 271 998
Résultat net de l'exercice	67 314 166		-
Distribution de dividendes	-	35 179 950	35 179 950
TOTAL	295 471 248	67 314 166	295 471 248

Il sera donc distribué un dividende de 50 dirhams par action, et sera mis en paiement le 30 août 2019.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la 20-05 et la loi 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire, donne aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de leur mandat pour l'exercice 2018.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs à 780.000 dirhams pour l'exercice 2019.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat du Commissaire aux Comptes Ernst & Young arrive à expiration au terme de la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de commissaire aux comptes du cabinet Ernst & Young. Son mandat arrivera à expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la vacance d'un poste d'administrateur suite au décès de Madame Christine MORIN POSTEL. L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration en date du 19 mars 2019, de Madame Isabel AGUILERA NAVARRO en qualité de membre du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Christine MORIN POSTEL, et ce pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.